

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 037-200043065-20230406-2023_04_12-DE



Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 31 mars 2023

Date d'affichage :

Le 31 mars 2023

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 30

Présents : 17

Votants : 23

Votes exprimés :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le jeudi six avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Alexis LAMOUREUX, Madame Johanim LANDREAU, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET (jusqu'au point VIII) et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Atman BOUCHEKIOUA à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Françoise THOMERE à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Alexis LAMOUREUX, Madame Sylvie LADRANGE à Madame Josette GUERLAIS, Madame Blandine BENOIST à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Philippe DENIAU (à partir du point IX).

Excusé(s) : Madame Régine MALASSIGNE, Monsieur Marc LEONARD (pouvoir à Madame Régine MALASSIGNE), Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Brigitte DEBRINCAT, Monsieur Pascal GASNIER, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Gérard LELEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DENIAU.

Délibération n° 2023 -06-12

Finances

Vote du budget primitif 2023 Budget principal

Monsieur Thierry BOUTARD, Président et Monsieur Frédéric SAROUILLE Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise présentent la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 29 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 mars 2023,

Vu la délibération n°2023-03-08 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 09 mars 2023,

Vu la délibération n°2023-04-08 relative à l'affectation du résultat 2022,

Vu la présentation du budget annexe 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter** dans son ensemble le Budget Primitif 2023 de la Communauté de communes qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :



Section de Fonctionnement	
Dépenses	20 777 283,38 €
Recettes	20 777 283,38 €
Section d'Investissement	
Dépenses	9 752 915,65 €
Recettes	9 752 915,65 €

Le Président,

Thierry BOUTARD

